



## Fraude, corruption et détection dans le domaine des achats



Demi-journée des  
fournisseurs de la CAIB  
20 mai 2015



## Agenda

- I. Définition de la corruption
- II. Intégrité dans les achats
- III. Matrice des risques dans le domaine de l'achat et de l'approvisionnement
- IV. Prévention et détection
- V. Mesures prises à la CAIB
- VI. Conclusion

# I. Définition de la corruption

« Dégradation de ce qui était sain  
ou moral »

## Domaine

Aucun domaine ou activité n'est épargné.  
Privé et public.



## II. Intégrité dans les achats

L'intégrité dans le domaine des achats consiste à adhérer aux valeurs suivantes :

- Honnêteté, Équité et Incorruptibilité.
- Principe de développement durable et de responsabilité sociale.

Dans le cadre du processus d'acquisition des biens ou des services au meilleur coût total de possession (TCO) pour couvrir les besoins de l'utilisateur en termes de qualité et quantité.

L'intégrité dans les achats est constamment sous pression de la corruption :

- Tendance à compromettre les valeurs et les principes essentiels de l'intégrité dans le domaine des achats.
- Impacte négativement le prix, la qualité, les quantités, tout comme la provenance des achats.

### III. Matrice des risques d'intégrité dans les domaines achats et approvisionnement

Employés

- vendeur inexistant
- fausses factures
- factures falsifiées
- falsification du lieu de livraison
- vol de propriété intellectuelle

Employés et tierce personne

- commission / rétro-commission
- conflit d'intérêts
- quantité commandée surévaluée
- commande à double
- paiements dupliqués
- arrangement dans les appels d'offres



## IV. Prévention et détection

### Prévention

- Liste des fournisseurs approuvés
- Numérotation informatisée des commandes
- Listes de prix approuvées
- Séparation des services achats et de la comptabilité
- Contrôle sévère à l'engagement des collaborateurs
- Double signature
- Signature d'un code éthique
- Rotation des acheteurs dans les familles de produits
- Exclusion des fournisseurs douteux ou déjà impliqués dans des actes de corruption
- Examen minutieux des nouveaux fournisseurs
- Message et position très claire du manager vis-à-vis de l'intégrité

### Détection

- Réconciliation systématique des commandes et des factures
- Contrôle exhaustif des livraisons et réconciliation des quantités commandées et livrées
- Contrôle institutionnel
- Mise en place d'un système de dénonciation des fraudes
- Contrôle de l'intégrité des fournisseurs/vendeurs
- Contrôle des paiements douteux
- Contrôle des commandes répétitives

## V. Mesures à la CAIB

- Convention fournisseur
- Code éthique
- Devoirs et obligations du fournisseur HUG-CHUV
- Séparation de pouvoirs :
  - achat / approvisionnement
  - réception marchandises
  - comptabilité fournisseurs
- Pouvoir de décision ne repose pas sur une seule personne (commissions d'achat)
- Changement de familles de produits (lorsque possible)
- Déclaration de conflit d'intérêts
- Sanctions

# VI. Conclusion

## Behavioral Red Flags of Perpetrators

